



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 JUIN 2017

Date de la convocation : 02 juin 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Jean François BORDELAIS (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°170620_011
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

DÉLIBÉRATION N°170620_011 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu** le vote du Budget Primitif 2017 en date du 07 février 2017,
- Vu** la reprise anticipée des résultats 2016 en date du 07 février 2017,
- Vu** la confirmation de la reprise anticipée des résultats 2016 en date du 20 juin 2017.

I – Exposé des motifs

Considérant la mise en œuvre du projet des écoles numériques via le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe « Prestation de Services Numériques », il convient de réajuster les crédits correspondants du budget principal :

- Facturation au budget annexe « Prestation de Services Numériques » des coûts en Ressources Humaines en lien avec le projet «écoles numériques » et portés par le budget principal.
- Réaffectation d'une partie de la subvention du Département de la Gironde sur le budget annexe « Prestation de Services Numériques » correspondant au financement du projet «écoles numériques ».

II – Présentation du budget

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de + 89 000 euros en section de fonctionnement. Il se présente comme suit :

- En dépenses :
 - Chapitre 011 (charges à caractère général) pour + 89 000 euros,
- En recettes :
 - Chapitre 70 (Produits des services) pour + 135 000 euros
 - Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) pour - 46 000 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 2017 du budget principal selon les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 juin 2017

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Maquette budgétaire

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Président,

A Bordeaux, le 20 juin 2017

Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire

A Bordeaux, le 20/06/2017

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid pattern. The signatures vary in style, with some being very fluid and others more blocky. Some are in blue ink, while others are in black ink.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le